RENCONTRE DRH GROUPE PUBLICIS/INFO'COM-CGT:

De timides engagements à concrétiser

Benoît Roger Vasselin a reçu, le 3 mai, une délégation d'Info'Com-CGT. Ce rendez-vous avait été fixé suite à la mobilisation du 10 avril devant le siège de Publicis pour "fêter" le super bonus de 16 millions d'euros de Maurice Lévy.

Lors de cette réunion, la délégation d'Info'Com-CGT a tenu à évoquer ce que vivent les salariés du Groupe depuis les cinq dernières années et a présenté ses revendications à la direction des ressources humaines de Publicis en matière de salaires, d'emploi et d'heures supplémentaires.



Salaires

Alors que Publicis a réalisé un bénéfice de 600 millions d'euros en 2011 et connu une croissance de 12,9% au 1 er trimestre 2012, ses salarié(e)s ont, dans leur grande majorité vu leurs salaires stagner ou progresser moins que l'inflation. Et ce, depuis au moins 2008.

Une augmentation collective des rémunérations, et particulièrement des plus basses, a été demandée, largement justifiée par ces baisses de pouvoir d'achat. La DRH, campant sur des positions très idéologiques, a refusé une hausse de salaires générale, n'acceptant comme règle que la hausse du salaire « au mérite ». Allant jusqu'à préciser assez cyniquement que le rôle de l'entreprise « n'était pas de garantir à tous le maintien du pouvoir d'achat » et encore moins d'assurer « un minimum de justice sociale ».

Elle a accepté de se pencher uniquement sur le cas des « plus bas salaires », consciente de la nécessité de leur revalorisation, et invité la délégation à lui présenter des « idées pour arriver à un résultat concret » lors d'une prochaine réunion.

Heures supplémentaires

La délégation a attiré l'attention de la DRH sur le nombre élevé d'heures supplémentaires effectuées par les salarié(e)s dans les différentes entités, la plupart du temps sans être payées ou sans aucune compensation. Elle a donc proposé la mise en place d'un système de Compte épargne temps (CET) pour que les salarié(e)s ne soient pas lésé(e)s.

Celle-ci a rappelé que l'accord sur les 35 heures, signé par les partenaires sociaux en 2001, précise que toutes les heures supplémentaires effectuées doivent faire l'objet d'un rattrapage sous formes de jours de repos supplémentaires. Sans exception.

<u>La délégation a donc instamment</u> demandé qu'une information sur ces

<u>dispositions soit faite auprès</u> <u>des salarié(e)s et des managers</u> dans toutes les sociétés du Groupe.

Emploi et GPEC

L'emploi et la mise en place d'une Gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) ont enfin été abordés à la fin de cette réunion. La délégation a demandé que la gestion des ressources humaines soit mieux anticipée dans le Groupe et insisté pour prioriser la mobilité dans celui-ci pour éviter les licenciements et les séries de ruptures conventionnelles qui sont régulièrement imposés aux salarié(e)s.

La DRH, tout en reconnaissant être en mesure de « faire des efforts » dans ce domaine, sans préciser lesquels, a reconnu sa grande difficulté à mettre en place une politique de l'emploi auprès des patrons des différentes entités.

La délégation Info'Com-CGT a souligné que la réponse de Publicis aux revendications présentées, bien que peu prises en compte par la DRH lors de cette réunion, était particulièrement attendue par les salarié(e)s du Groupe.

Nous avons précisé que, vu le sentiment fort mal vécu par les salariés de ne pas bénéficier des bons résultats de l'entreprise, nous sollicitions la tenue d'une nouvelle réunion pour rediscuter des thèmes abordés.

Paris, le 4 mai 2012

Info'Com-CGT Groupe Publicis
Contact: publicis@infocomcgt.fr

Page Facebook:

http://www.facebook.com/groups/206988146034461/

